

## Le Crédit Coopératif lance deux nouveaux produits solidaires : *Confiance Solidaire et le Livret Agir Echo Mer*

**Pionnier de l'épargne solidaire et banque leader en la matière** le Crédit Coopératif développe sa gamme et lance deux nouveaux produits :

- **Un produit d'investissement solidaire** : le *FCP Confiance Solidaire*, géré par sa société de gestion, Ecofi Investissements.
- **Un produit d'épargne solidaire** : *Livret Agir Echo-Mer* lancé avec l'association Echo-Mer

### Confiance solidaire

C'est un FCP<sup>1</sup> de trésorerie dynamique investi dans le secteur de la solidarité et cherchant à allier performance financière, investissement solidaire et gestion socialement responsable, sans prendre trop de risques.

Il investit entre 5 % et 10 % de son portefeuille en titres de dettes ou de créances d'entreprises solidaires de la zone euro. Il constitue donc un outil d'accompagnement de ces entreprises dans le développement de leurs activités d'intérêt général et d'utilité sociale.

En France, aux termes de la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, l'agrément préfectoral « Entreprise solidaire » est délivré aux organismes à vocation sociale répondant à des caractéristiques telles que compter 1/3 de salariés en situation d'exclusion ou avoir des dirigeants élus et ayant une rémunération plafonnée.

**Confiance Solidaire** s'adresse à des investisseurs soucieux de prudence sur un horizon de placement recommandé d'au moins 9 mois (*voir fiche jointe*).

### Le Livret Agir Echo-Mer

Dernier né des livrets de partage du Crédit Coopératif, le livret Agir Echo-Mer est un livret à double vocation : locale et environnementale. L'association Echo-Mer, basée à la Rochelle, œuvre pour la sensibilisation à l'éco-citoyenneté et pour un nautisme plus respectueux de l'environnement. Le livret Agir Echo-Mer est rémunéré à 4,11%<sup>2</sup>. Il bénéficie d'un capital garanti, à tout moment disponible, et de la fiscalité traditionnelle des livrets. Il n'y a pas d'obligation de versement annuel, ni de frais de souscription ou de virement. <http://www.echo-mer.com> (*voir fiche jointe*)

Ces deux produits s'inscrivent dans le projet du Crédit Coopératif d'accompagner toutes les personnes souhaitant entrer au quotidien dans une démarche de solidarité financière.

### Le Crédit Coopératif et la finance solidaire

La parution du 5e Baromètre Finansol - *La Croix* - IPSOS confirme la place du Crédit Coopératif comme banque leader de l'épargne solidaire et actrice majeure de la finance solidaire.

Au Crédit Coopératif, l'encours solidaire labellisé par Finansol représentait, fin 2006, 252 millions d'euros dont 162 millions d'euros pour les produits de partage et 90 millions d'euros pour les produits d'investissement solidaire soit près du quart de l'encours total d'épargne solidaire labellisé par Finansol.

Aux placements solidaires labellisés par Finansol et proposés par le Crédit Coopératif, il faut ajouter ceux de ses produits et services solidaires n'entrant pas dans le champ de la labellisation comme la carte Agir (carte qui génère un don du Crédit Coopératif lors de la souscription et à chaque retrait d'espèces en distributeur).

**Partage, investissement solidaire, gestion éthique** : le Crédit Coopératif propose une gamme relevant de ces trois logiques qui peuvent parfois se combiner au sein d'un même produit.



Cette gamme, unique sur la place, de produits d'épargne et d'investissement solidaire (compte chèque solidaire, carte Agir, Livet Agir, Livret de Développement Durable solidaire, FCP et Sicav...) est régulièrement élargie de nouvelles solutions pour ses partenaires. **15 de ses produits ont déjà reçu le Label Finansol et plusieurs produits sont en préparation pour un lancement en 2008.**

- **Produits de partage**

En 2006, la gamme de produits de partage du Crédit Coopératif a apporté aux associations bénéficiaires près de 2,5 millions d'euros de dons (en hausse de 30 % par rapport à 2005). Ces dons ont été reversés à plus de 30 associations ou organismes d'intérêt général, qui entretiennent avec le Crédit Coopératif une relation partenariale durable. La situation, à mi-2007, permet d'envisager un montant de dons dans la droite ligne de 2006 avec une croissance proche de 20 %, autour de 3 millions d'euros.

- **Investissement solidaire**

**Le Crédit Coopératif propose plusieurs produits d'investissement solidaire, gérés par sa société de gestion Ecofi Investissements**, très en pointe en matière de gestion éthique et solidaire. Ainsi, Choix solidaire Sicav diversifiée, dont le portefeuille est plus offensif puisqu'il comprend jusqu'à 30 % d'actions cotées place 5 à 10 % de son encours dans des entreprises labellisées solidaires et jusqu'à 30 % dans des actions cotées. A fin août 2007, l'investissement solidaire de la Sicav atteint 8,5 % de l'encours, soit 3,184 millions d'euros qui viennent élargir les capacités d'action de l'Adie, Finantoit, la NEF, Banca Etica, Alter Eco, Ethiquable.....

#### **Le Crédit Coopératif, banquier des acteurs de la solidarité**

L'engagement du Crédit Coopératif en matière de finance solidaire résulte de sa logique coopérative de réponse aux besoins de ses clientèles d'élection, associations, coopératives et mutuelles.

De nombreuses associations ou autres acteurs solidaires en recherche de financement trouvent grâce aux produits du Crédit Coopératif des ressources complémentaires auprès des personnes qui veulent les soutenir, soit en don avec les produits de partage, soit en apport de capitaux par les produits d'investissement.

Le Crédit Coopératif accompagne ses clients dans leur recherche de ressources, en particulier en ingénierie financière, mettant ses techniques de banquier au service de leurs projets.

Il est le point de rencontre des divers acteurs de la finance solidaire, ceux qui agissent et ceux qui leur donnent les moyens de le faire. Le Crédit Coopératif est, depuis 2002, l'une des sociétés-mères du Groupe Banque Populaire où il a, notamment, une mission nationale pour l'économie sociale et solidaire.

[www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop) rubrique les produits solidaires

**Société de gestion d'actifs du Groupe Crédit Coopératif, Ecofi Investissements** gère près de 9 milliards d'euros pour le compte d'investisseurs institutionnels et privés à qui elle propose une gamme d'OPCVM couvrant toutes les grandes classes d'actifs.

Domaine d'expertise développé depuis plus de 25 ans, en lien avec les valeurs du Crédit Coopératif et de ses sociétaires, sa gestion éthique et solidaire se matérialise par une offre d'OPCVM exhaustive, incluant des fonds socialement responsables, des fonds de partage et des fonds solidaires.

Dans cette dernière catégorie figure déjà la Sicav diversifiée Choix Solidaire, dont le portefeuille est plus offensif puisqu'il comprend jusqu'à 30 % d'actions cotées.

[www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)

<sup>1</sup> Fonds commun de placement

<sup>2</sup> taux au 15/11/07

En annexe : fiche Confiance Solidaire, Fiche Livret Agir et Liste des organismes bénéficiaires des produits solidaires du Crédit Coopératif

#### **Contacts presse :**

Crédit Coopératif : Claude Sevaistre – 01 47 24 89 71 - Laure Capblancq – 01 47 24 80 64  
Ecofi Investissements : Marc Saint Raymond – 01 44 88 39 35 – [marc.saint-raymond@ecofi.fr](mailto:marc.saint-raymond@ecofi.fr)



# Devenez co-pilote du développement durable local Avec le Livret Agir Echo-mer

C'est au cours d'une trans-atlantique que David Beaulieu, fondateur de l'association, a reçu l'écho de la mer et a décidé en rentrant à terre d'agir pour la protection de la mer et de l'environnement.

Créée en juillet 2001, l'association a porté ses premières actions sur la gestion des piles usagées dans le port de La Rochelle, puis s'est rapidement tourné vers le monde nautique en général : chantiers navals et manifestations nautiques, notamment Le Grand Pavois et de nombreuses grandes courses au large.

L'association s'implique dans une multitude de projets environnementaux de nature différente mais toujours en lien avec le milieu marin et le développement durable.

## ✓ Sac plastique, non merci !

Création de l'opération « Ile de Ré : Halte aux sacs plastique.

## ✓ Textiles en mer

Pour fournir une alternative aux sacs plastiques, l'association propose des sacs fabriqués à partir de matières recyclées des activités nautiques (via les filières d'insertion)

## ✓ Nautisme

Des actions concrètes, sur les ports de Charente Maritime, contre la pollution marine

## ✓ Pédagogie

Interventions pédagogiques tout public (établissements scolaires, entreprises, etc.) autour des grandes problématiques environnementales et du développement durable.

## Le Besoin ...

Chaque jour, vous êtes nombreux à nous contacter pour nous faire part de votre soutien à cette vision d'éco-citoyenneté marine. **Mais pour atteindre nos objectifs, nous avons également besoin de votre soutien financ**

Nous vous proposons aujourd'hui un moyen moderne et concret d'exprimer votre solidarité financière à notre égard en souscrivant **un produit d'épargne solidaire simple et sans aucun risque, dont une partie des intérêts nous est automatiquement reversée.**



**Le Crédit Coopératif**, banque du Groupe Banque Populaire, occupe une place originale dans le paysage bancaire français : la banque d'une économie plus humaine.

Leader en France des produits d'épargne solidaires, nous avons créé, dès 1983, le premier placement de partage, le premier Codevi solidaire, la première Carte Bleue solidaire, etc...

Au côté des acteurs du commerce équitable, du bio, de l'éco-habitat, monde associatif, nous relient ceux qui veulent aider à ceux qui aident.

## La Solution...

Pour aider **Echo-mer** et ses missions pilotes au service d'une forme concrète de développement durable local, **nous vous proposons le livret AGIR** qui conjugue simplicité, disponibilité, sécurité et solidarité.

Ce livret fonctionne comme tout livret d'épargne :

- Capital garanti et à tout moment disponible.
- Taux attractif
- Aucune obligation de versement annuel.
- Aucun frais de souscription, ni de virement.
- Fiscalité traditionnelle des livrets (prélèvement ou IRPP)

**4,11%**  
par an\*

## Une différence, son approche solidaire :

Chaque début d'année, nous calculons vos intérêts annuels **et virons automatiquement la moitié de vos intérêts nets à l'association Echo-mer** qui utilisera ces dons pour mettre en œuvre des actions concrètes en faveur du développement durable (kits de récupération de piles usagés, journées de sensibilisation en école, information des plaisanciers au respect de l'espace marin...)

Sur votre don, **une réduction d'impôt** vous est accordée dans la limite fiscale en vigueur.

Les fonds sont mobilisés par le Crédit Coopératif pour octroyer des prêts aux acteurs de l'économie sociale.

**Rendez-vous à l'agence Crédit Coopératif de La Rochelle**,  
27 Quai Valin (05 46 41 46 22)  
ou contactez le **0 810 63 44 44** (prix appel local)

\* taux brut, soumis à variation

## CONFIANCE SOLIDAIRE

### Prospectus simplifié

#### Partie A statutaire

---

#### Présentation succincte

Code ISIN	FR0010515601 - Part C FR0010532903 - Part D
Dénomination	CONFIANCE SOLIDAIRE
Forme juridique	FCP de droit français
Compartiment / nourricier	NEANT
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS
Dépositaire	CREDIT COOPERATIF
Conservateurs	CREDIT AGRICOLE TITRES (actifs autres que monétaires) CREDIT COOPERATIF (actifs monétaires)
Délégataire(s) Gestion comptable	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)
Commissaire aux comptes	MAZARS et GUERARD
Commercialisateur	ECOFI INVESTISSEMENTS – Groupe CREDIT COOPERATIF

---

#### Informations concernant les placements et la gestion

Classification Obligations et autres titres de créances libellés en euro

OPCVM d'OPCVM Inférieur à 50 % de l'actif net

#### Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif de battre son indicateur de référence (EONIA capitalisé OIS + 0,30%) par une allocation en OPCVM et produits de taux sélectionnés en considération de critères éthiques.

## Indicateur de référence

EONIA capitalisé OIS + 0,30 %

L'indice EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la banque centrale européenne et représente le taux sans risque européen.

## Stratégie d'investissement et actifs éligibles

Le FCP est spécialisé dans la gestion des obligations et titres de créances négociables de la zone euro. Le portefeuille est investi en obligations et en titres de créances négociables (y compris à travers des pensions sur titres), en direct ou à travers d'autres OPCVM. Le processus de gestion repose sur les considérations de la société de gestion ou du gérant en matière de perspectives macroéconomiques et de dynamique des taux d'intérêt à court et moyen terme, en vertu desquelles le gérant prend des positions, à l'achat comme à la vente, sur les émissions obligataires, des titres de créances négociables ou des instruments financiers en jouant sur les rendements et les échéances.

Le portefeuille est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire libellés en euros émis par des Etats de la zone Euro ou par des entreprises privées. Les émetteurs éligibles doivent bénéficier d'une notation délivrée par l'agence Standard & Poors, ou une agence équivalente, ne pouvant être inférieure à « BBB- ». Toutefois, le fonds est également investi dans la limite de 10 % de l'actif en titres d'émetteurs non notés faisant donc partie de la catégorie « haut rendement » (c'est-à-dire ayant une notation inférieure à « BBB- » ou pas de notation du tout).

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré est comprise entre « -3 » et « +4 », y compris les interventions sur les produits dérivés, étant précisé que la sensibilité représente la variation à la baisse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt à la hausse.

Les investissements directs résultent d'un processus de sélection des émetteurs privés propre à Ecofi Investissements, dénommé « filtre **éthique** », qui s'appuie sur l'approche développée par l'agence de notation extra-financière française VIGEO. Au-delà du filtre, la gestion du portefeuille est réalisée de manière discrétionnaire. La priorité est donnée aux émetteurs particulièrement respectueux de la gestion des ressources humaines, de l'environnement, des relations clients/fournisseurs et des droits de l'homme.

Le fonds a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteurs **solidaires** (agrément préfectoral spécifique). A titre illustratif, il peut s'agir notamment d'organismes distribuant du microcrédit, d'entreprises qui privilégient la réinsertion de personnes handicapées ou en situation de grande exclusion, ou encore de maisons de retraites à but non lucratif. Ces investissements solidaires représentent en permanence au moins 5 % et au plus 10 % du portefeuille. Ces investissements sont généralement réalisés en titres non cotés et non notés. Leur liquidité est faible. La rémunération exigée tient compte de l'objectif social de ces entreprises solidaires et pourra donc être inférieure à celle du marché.

La part des émetteurs français visés à l'article L. 443-3-1 du code du travail représente quant à elle au moins 5 % de l'encours du FCP.

L'utilisation de produits dérivés porte sur des instruments de couverture de taux à terme et sur des opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps) permettant d'échanger soit une rémunération à taux fixe contre une rémunération à taux variable, soit une rémunération à taux variable contre une autre rémunération variable. Le suivi de l'engagement sur les instruments financiers à terme est calculé selon la méthode linéaire. Ces opérations sont prises en compte dans le calcul de la sensibilité du FCP.

Les placements en devises autres que l'euro sont accessoires.

Les OPCVM français ou coordonnés, classés dans les catégories « monétaire euro », « obligations et autres titres de créances libellés en euro » ou « diversifié », gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS sont éligibles à l'actif du fonds.

## Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement sont les suivants :

## → Risques significatifs :

- le risque de perte en capital : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat ;
- le risque de taux : risque d'une baisse de la valeur des obligations et autres produits de taux, et donc du portefeuille, provoquée par une variation des taux d'intérêts. Du fait des bornes de la fourchette de sensibilité, la valeur liquidative baissera, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative ;
- le risque crédit : il comprend le risque de défaut et le risque de dégradation de signature pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Ce risque est également celui qui caractérise des émetteurs à « haut rendement ». Ce risque est significativement présent dans l'OPCVM, en particulier en raison des investissements en titres à haut rendement ;
- le risque de liquidité : risque de ne pouvoir obtenir à brefs délais le rachat des instruments figurant en portefeuille, soit parce que ces instruments sont négociés sur un marché peu actif, soit parce qu'ils ne sont pas cotés. Les titres émis par les acteurs du monde solidaire se caractérisent généralement par leur faible liquidité. La réduction de la liquidité d'un investissement peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.

## Garantie et protection

Néant

## Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur

Le FCP s'adresse aux investisseurs de toutes natures : personnes physiques, personnes morales (entreprises, associations, institutionnels...), qui souhaitent disposer d'un support d'investissement collectif de taux à court terme, géré selon les principes de la gestion ISR (investissements socialement responsables) et solidaire.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels sur un horizon d'un an environ mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

La durée de placement recommandée est de 9 mois.

---

## Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

### Frais et commissions

#### Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,60 % TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

La société de gestion ne reçoit aucune prestation en nature (soft commissions) de la part des intermédiaires avec lesquels elle travaille dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour compte de tiers.

Les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres sont réalisées aux conditions de marché. La rémunération des prises en pension profite à l'OPCVM, celle des mises en pension est à sa charge. La société de gestion ne perçoit quant à elle aucune rémunération au titre de ces opérations.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

### **Régime fiscal**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

---

### **Informations d'ordre commercial**

#### **Conditions de souscription et de rachat**

La centralisation des ordres est effectuée à 11h30, chaque jour de bourse à Paris par le dépositaire :

CREDIT COOPERATIF  
BP 211 - 33, rue des 3 Fontanot  
92002 NANTERRE CEDEX  
Service Titres - Tél. 01.47.24.85.66

Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France.

Les ordres sont exécutés à cours inconnu, c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après l'exécution.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour de l'exécution de l'ordre correspondant. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif de l'OPCVM. Toutefois, la société de gestion par délégation a le droit de refuser les valeurs proposées – même si elles sont éligibles à l'actif de l'OPCVM - et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours - à partir de leur transfert complet auprès du dépositaire - pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les apports sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative. La souscription est alors réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

La première souscription ne peut être inférieure à une part.

## Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse du mois de septembre et pour la première fois le dernier jour de bourse du mois de septembre 2008.

## Affectation du résultat

Les revenus distribuables sont distribués annuellement aux détenteurs de parts « D » et capitalisés pour les titulaires de parts « C ».

## Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie chaque jour de bourse à Paris. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative calculée le jour ouvré précédent intègre les intérêts courus jusqu'au jour férié compris et porte la date dudit jour férié.

En outre, la valorisation de l'OPCVM peut ne pas être effectuée lorsqu'une majorité de lignes du portefeuille n'a pas pu être cotée du fait de la fermeture des marchés financiers sur lesquels ces titres sont négociés.

## Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

## Devise de libellé des parts

Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
FR0010515601	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Une part	150,00 €
FR0010532903	Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Une part	150,00 €

## Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le  
Il a été créé le  
Sur la base d'une valeur de souscription égale à 150,00 €.

5 octobre 2007  
24 octobre 2007

## Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients  
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS  
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.29 – email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

La procédure élaborée par la société de gestion en matière de « politique de vote » en vertu de l'article 322-75 du règlement général de l'AMF peut être obtenue sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

**24 octobre 2007**

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

# CONFIANCE SOLIDAIRE

## Prospectus simplifié

### Partie B statistique

---

Sans objet (durée de fonctionnement inférieure à une année calendaire complète)

---

*Dernière mise à jour en date du  
24 octobre 2007*

# LA GAMME SOLIDAIRE DU CREDIT COOPERATIF

Associations	Impulsion solidaire		produits de partage ou leg									OPCVM solidaires et/ou ISR		autres produits	
	Carte Agir	Livret SCOOPY	Livret Agir	Codesol	Livret Jeune	Livret Caisse Solidaire	Livret NEF *	Epargne Solidaire	Faim & Développement	Crédit Coopératif Agir UNICEF	Assurance-Vie Solidaire	Choix Solidaire	Epargne Ethique Actions	Epargne Solidaire Habitat	Foncière Habitat & Humanisme
Action contre la Faim															
ADIE				Cod'Adie											
AIDES															
AGIR abcd															
Aide Médical International															
Artisans du Monde															
Ass Paralysés de France															
Armée du Salut															
Biocoop				Codesol											
Caisse Solidaire NPC															
CCFD															
CFSI															
CIMADE															
Fondation de France															
F. Energie pour le Monde															
France Active				Codesol											
France Nature Environnement															
France Terre D'Asile				Codesol											
Frères des Hommes															
Habitat et Humanisme															
Handicap International															
Ligue Droits de l'Homme				Codesol											
Médecins du Monde				Codesol											
la NEF				Codesol											
PRES															
Solidarités															
Solidarite Nle face au chômage															
Surfrider Europe															
Terre des Homme France															
Terre et Humanisme															
UNICEF															
UNAPEI				Codesol											
WWF France				Codesol											

\* livret offrant des ressources moins chères aux structures partenaires pour le financement de projets écologiques ou créateurs d'emplois.